

PRÉFACE

D'autres bureaux et ministères nous ont précédemment communiqué leurs vues et commentaires sur divers aspects analysés dans le présent document. Toutefois, dans sa forme finale, le présent exposé se veut essentiellement une évaluation ministérielle à long terme des problèmes consulaires et des objectifs à poursuivre, ainsi que des politiques qu'il serait souhaitable d'adopter au cours de la présente décennie.

La haute direction n'ignore pas que l'introduction ou l'actualisation de toute politique doit se faire dans le cadre d'une législation et d'une réglementation qui relèvent souvent d'organismes extérieurs et de divers paliers de gouvernement.

Le rôle central du ministère des Affaires extérieures consiste à proposer des initiatives et à synthétiser les opinions en vue d'en arriver à des actions interministérielles ou des décisions gouvernementales concertées concernant une politique consulaire susceptible de mieux protéger les ressortissants canadiens, tant les personnes physiques que morales, et leurs biens à l'étranger.

La publication du présent rapport pourrait être suivie de consultations avec d'autres ministères ou des fonctionnaires provinciaux ainsi qu'avec les autorités de pays étrangers, selon le cas.